ART. PREMIER N° 624

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 624

présenté par M. Fuchs, M. Berta, M. Lagleize, Mme Florennes, M. Laqhila et Mme El Haïry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 126, substituer aux mots :

« à l'organisme collecteur paritaire agréé dont il relève »

les mots:

« aux opérateurs de compétences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.